



## Accusée de fraude aux assédic?

Par **LinC**, le **17/03/2008** à **15:55**

Bonjour,

J'ai eu une mauvaise surprise en allant à mon rendez-vous assédic la semaine dernière.

Je vous expose ma situation.

Je travaillais en tant qu'attachée commerciale dans une régie publicitaire depuis octobre 2006. En octobre 2007 j'ai été licencié pour manque de résultats et repris à mi-temps en tant qu'assistante commerciale en novembre 2007 dans cette même régie publicitaire.

Je me suis donc inscrite aux assédic afin de toucher un complément de salaire.

En mars 2008 mon patron me prévient qu'il va devoir me licencier pour motif économique.

J'ai donc pris un nouveau rendez-vous avec les assédic pour me renseigner sur le CRP.

Lors de ce rendez-vous la personne qui m'a reçu, me prévient qu'il y a un gros problème car je n'ai pas déclaré mes derniers mois de travail lors de mes mises à jours durant les 4 derniers mois.

Je lui explique que c'est une erreur de ma part, que pensant que mon allocation chômage ne concernait que mon temps de chômage, c'est à dire un mi-tps, j'ai dit que je ne travaillais pas, pensant que si je mettais que je travaille, c'était pour un complément de mon travail à mi-tps et que je perdais mon allocation chômage.

Elle me dit qu'il y a une alerte à la fraude sur mon dossier que je dois rembourser le trop perçu et que mes 4 derniers mois de travail n'étaient pas déclarés.

Je lui ai fourni mes 4 derniers bulletins de salaire, cependant elle m'a assuré que ce n'était pas rétroactif.

Je ne comprends pas, puisque je suis déclaré par mon responsable, que je leur ai fourni mon contrat de travail et mes bulletins de salaire.

Je risque d'être suspendu de mes droits assésic pendant 2 mois à cause de cette petite erreur que je n'aurai pas découverte si je n'avais pas pris rendez-vous.

Je vais faire un dossier avec tous mes bulletins de salaire et les papiers qui prouveront que j'ai bien travaillé ces 4 derniers mois accompagné d'une lettre explicative. J'enverrai tout cela en recommandé dans l'espoir que cela passe en commission.

Auriez-vous des conseils à me donner.

Je suis consciente que ma situation peut paraître complexe.

Merci d'avance.